CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT 5

COMMUNE DE MOLLENS

CADASTRE FORESTIER

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 30 MAI 2001
Procès-verbal n° 186
L'Attaché :
Le Chancelier d'Etat :

Légende :

Forêt :
Zone à bâtir

Mise à l'enquête publique :
Limite de forêt par rapport aux zones à bâtir et leurs environs :

Forêt :

Mise en consultation :
Limite de la forêt en dehors des zones à bâtir

Le géomètre : NICOLAS CORDONIER GEOMETRE OFFICIEL

L'ing. forestier: CHRISTOF FREI INGENIEUR FORESTIER DIPLOMÉ 3973 VENTHONE

L'inspecteur d'arrondt. 5 du service des forêts et du paysage :

Sierre, le : 22.05.2002 Venthône, le : 22.05.2002

Bramois

Mollens

Plan cadastral 16	4260-11			
Plan cadastral mis à jour le 30 mars 2000	VERS.	DATE	DESSIN	CONTROLE
	ETABL.	8.04.00	AA	BZ
	Modif.			
Format: 0,85 m2				

16